

Cargill Haubourdin, l'usine « indispensable » qui licencie en masse

Cette unité de production et de transformation d'amidon de maïs de la banlieue lilloise va licencier plus de la moitié de ses effectifs dans l'indifférence générale. Durant le confinement, elle avait pourtant été qualifiée « d'indispensable au fonctionnement du pays » et avait tourné à plein régime. Sur place, le climat est délétère.

Par **Antoine Pollez** - 10 juillet 2020 8 minutes

Lire plus tard ☆

L'usine tourne depuis 164 ans. Plantée en plein centre-ville d'Haubourdin, elle était même là avant l'église. Mais en ce début juillet, les abords du site sont étonnamment calmes. La quiétude des lieux est à peine perturbée par le va-et-vient de quelques camions. Le temps s'est comme arrêté. Même cette odeur de fécule, dense, âcre, parfois ressentie à des kilomètres à la ronde, semble s'être dissipée. Ici et là, quelques agents de sécurité d'une société privée sont visibles à proximité des entrées.

Dans les tout prochains jours, la direction de Cargill doit faire parvenir à la **Direccte** son « projet de réorganisation ». Si l'administration donne son feu vert – comme c'est le cas neuf fois sur dix -, les lettres de licenciement seront envoyées. Ultime étape d'un processus engagé le 21 novembre 2019.

Ce jour-là, Alain Dufait, le directeur général de la branche amidon de la **multinationale Cargill** , a fait le déplacement dans le Nord. Accompagné de gardes du corps, il est venu annoncer la suppression de 183 postes sur les 320 que compte l'usine. Toute l'activité d'extraction d'amidon à partir du maïs va cesser. Pas assez rentable. Elle sera assurée par d'autres unités du groupe en Europe. Seule l'activité de transformation de l'amidon sera maintenue à Haubourdin.

La stupeur est totale. Et les doutes affleurent. Pourquoi ne maintenir que la transformation alors que toutes les autres usines du groupe adossent cette

Direccte

La Direccte des Hauts-de-France (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) est un service déconcentré commun au

activité à la production d'amidon afin de réduire les coûts fixes ? « Vous pouvez demander à n'importe qui, personne ne voit l'avenir de Cargill à Haubourdin, assure un chef d'équipe, qui demande à garder l'anonymat. On n'a pas de réponse à nos questions, on ne sait pas où on va, on ne connaît pas le projet, on ne sait rien. » Sa crainte ? Un démantèlement du site en deux temps.

« J'avais peur de représenter le passé... »

Les ouvriers de Cargill auraient aimé interroger Xavier Claeysen, leur directeur, présent sur le site depuis dix-huit ans. Mais il n'était pas là lors de la présentation du plan social. Et il n'a plus été revu depuis... Promu responsable d'une « mission sur la stratégie énergétique du groupe au niveau européen », il est parti sans prévenir ses équipes. Au téléphone, il explique à Mediaticités : « C'était pour permettre aux personnes qui doivent se projeter vers l'avenir de le faire. J'avais peur de représenter le passé... » Pas sûr que l'objectif soit atteint.

« Je suis dégoûté, tranche Kevin Delebecq, employé à l'usine depuis 20 ans. Je l'ai connu avant (qu'il devienne directeur, ndlr), j'ai joué au foot avec lui. Nous avons une relation, c'était presque de l'amitié. Il y a des manières de montrer son attachement à des gars qui ont travaillé ici depuis un moment. Rien qu'un geste, un message sur le site du groupe... Ce silence est incompréhensible. »

Xavier Claeysen a rapidement été remplacé par Philippe Capacès, un « manager de transition » spécialisé en « restructuration ». Le montant de la prestation quotidienne exigée par l'agence de mise en relation pour ce prestataire extérieur ? 1 720 euros par jour. Au-delà du poste de directeur, d'autres cadres sont partis. « On n'a plus un chef qui nous connaît ou qui connaît le travail, regrette Sébastien Leclerc, 44 ans, dont 22 passés au service conditionnement. On est devenu des chiffres, un numéro de badge. Ils ne savent même pas d'où vient la valeur ajoutée. »

Entre les salariés eux-mêmes, l'ambiance est devenue électrique. Pas étonnant car si le nombre de postes supprimés a été communiqué, personne ne sait qui sera licencié. La tension est palpable entre ceux qui adhèrent au projet de la direction – et espèrent sauver leur place – et ceux

Cargill, un géant méconnu

Cargill est un groupe de dimension mondiale, qui, avec 113,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2019, pèse plus que McDonald's et Coca-Cola réunis. Il a réalisé la même année un bénéfice net de 2,56 milliards de dollars.



qui le rejettent en bloc. L'incertitude mine le moral, plombe les repas de famille... Le plan social s'invite dans les discussions à Noël, annule des projets de vacances. Presque huit mois que cela dure...

La « pause » du confinement

Avec les dirigeants aussi, le ton est monté. Piquets de grève, tags, altercations se sont multipliés. La direction serait allée inciter les employés d'une crèche voisine à porter plainte pour les nuisances sonores causées par les chants des grévistes et leurs pétards. En février, un noyau de plusieurs dizaines d'ouvriers, munis de sifflets et banderoles, s'est rendu au Salon de l'agriculture à Paris, puis au siège de la filiale française du groupe, à la Défense, pour attirer l'attention des pouvoirs publics. En vain. Le CSE (Comité social et économique, représentant les salariés), lui a saisi le tribunal de Lille pour faire interrompre le plan social. A la demande du Préfet, [qui s'appuie sur une réforme du droit du travail voté en 2014](#), la juge s'est déclarée incompétente et a rejeté la demande.

Le confinement, imposé à la mi-mars, aurait pu porter le coup de grâce au site. L'inverse s'est produit. L'usine fournit des dérivés d'amidon aux industries alimentaires et pharmaceutiques. Précisément les secteurs qui devaient répondre présents pendant la crise. Dès le 18 mars, la direction adresse une note à tous les salariés : face à la « situation exceptionnelle », elle décide de « mettre en pause » le plan social et demande « solidarité et responsabilité » à chacun pour « assurer la continuité de l'activité ». Le lendemain, Philippe Capacès reprend les mots du ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, et écrit dans un courriel à ses équipes que les activités de l'usine sont « indispensables au fonctionnement du pays ».

Le personnel répond présent. Malgré quinze jours de confinement, la production augmente de 18% en mars par rapport à février. Le 6 avril, Philippe Capacès annonce le versement d'une prime de 800 euros aux salariés « présents sur leur lieu de travail » pour récompenser leur implication. « Cargill démontre, grâce à votre engagement sans faille, que sa raison d'être, nourrir les populations de façon sûre, responsable et durable, n'est pas un vain mot, écrit-il. Ensemble, restons mobilisés pour continuer à nourrir les populations. »

Un plan social contesté

La bataille judiciaire provoquée par la conduite de ce plan social fera l'objet d'un autre article publié la semaine prochaine par Mediacité.

Covid 19 - Versement d'une prime exceptionnelle de gratification

6 avril 2020

Madame, Monsieur,

Dans le contexte de la pandémie liée au Coronavirus SRAS-CoV-2 qui sévit actuellement, Cargill démontre, grâce à votre engagement sans faille, que sa raison d'être – *nourrir les populations de façon sûre, durable et responsable* – n'est pas un vain mot. Partout, nous jouons notre rôle pour assurer la continuité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Nous le devons en grande partie à tous ceux d'entre vous, mobilisés et présents à leur poste de travail, qui permettent à nos usines de continuer à produire, à nos clients d'être fournis, et à nos concitoyens d'être nourris.

Afin de saluer l'engagement remarquable de ceux qui œuvrent chaque jour sur le terrain au sein de nos sites, Cargill en France a décidé de leur octroyer **une prime exceptionnelle de 800 euros versée avec le salaire de juin 2020**.

Cette prime s'inscrit dans le cadre du dispositif incitatif gouvernemental français (cf. loi du 24/12/19 et ordonnance du 01/04/2020), selon les modalités suivantes :

- ✓ Sont concernés les salariés en CDI/CDD/Apprentis et intérimaires présents à l'effectif du 17 mars 2020 au 30 juin 2020 (sans condition d'ancienneté) ;
- ✓ Présents sur leur lieu de travail durant cette période (exemples : opérations de production, laboratoire, maintenance, logistique) ;
- ✓ Ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 3 fois le SMIC (soit **55 419 €**) ;
- ✓ Pas de prorata temporis sur le temps de travail (temps partiel/temps plein) ;

« Ça faisait longtemps que je n'avais pas vu l'usine tourner comme ça », raconte Michael Frimat. Ce père de famille est entré chez Cargill à 20 ans, en 2005. Fièremment, il précise : « Il y a même des bruits de couloir comme quoi on aurait pris le relais pour d'autres usines en Europe, qui elles étaient à l'arrêt ou au ralenti. » Michael travaille dans l'un des bâtiments qui doit être rasé dans le cadre de la "réorganisation". Lors de la crise du coronavirus, le plan social ne semble plus être qu'une lointaine menace. D'autant que le gouvernement ne cesse d'affirmer son intention de maintenir en France, voire de relocaliser, des sites de production – a fortiori s'ils sont utiles à l'alimentation et à la pharmacie.

Mais à Haubourdin, ces propos ne trouvent aucun écho. Sollicités par Mediaticités sur d'éventuelles aides pour soutenir l'usine Cargill et éviter les suppressions d'emplois, ni les ministères de l'Economie ou de l'Agriculture,

ni la préfecture du Nord, ni la Direccte des Hauts de France n'ont apporté de réponse.

Le 10 juin, c'est la douche froide. La direction de Cargill décide de relancer les négociations du plan social. « On a produit, on nous a félicités et puis là, d'un coup, c'est le coup de bâton, se désespère Franck, employé à la maintenance. Un site comme le nôtre devrait tourner. Mais non ! On va faire venir peut-être 50 ou 100 camions par jour de toute l'Europe pour ramener de l'amidon, alors qu'on a tout ce qu'il faut pour le produire ici. C'est incompréhensible. »

Guerre de chiffres

Pour Thierry Regnier, le directeur financier de la branche amidon de Cargill, le plan social est justifié par des motifs économiques. S'il refuse de communiquer le moindre document comptable, il assure que l'usine perd de l'argent depuis 5 ans : de 345 000 euros en 2015, les pertes sont montées à 7,7 millions d'euros en 2018. Les bénéfices réalisés en 2016 et 2019 ne seraient liés, selon lui, qu'à des événements exceptionnels – notamment des cessions d'actifs. Progexa, le cabinet d'expertise mandaté par le CSE, a une toute autre vision des choses. A partir des documents de l'entreprise, d'une étude approfondie du marché et des coûts supportés par l'usine, il calcule que le site a dégagé un bénéfice après impôts de 5,9 millions d'euros en 2019, après un pic à 9,1 millions en 2018.

Comment expliquer cette différence de résultats ? « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage », répond Jean-Vincent Koster, le rapporteur de l'étude menée par Progexa. Derrière cette image, il y a l'idée qu'une multinationale peut artificiellement assécher les comptes d'une filiale ou d'un site. Chez le géant Cargill, la petite usine d'Haubourdin ne contrôle pas sa politique commerciale ou les prix facturés aux clients finaux. Et ne récolte pas forcément les fruits de son travail, qui peuvent être captés par une autre entité.

Quelle que soit la réalité des chiffres, la situation économique de l'usine importe peu. Pour homologuer le plan social et autoriser les licenciements, **la Direccte ne tient pas compte des bénéfices ou des pertes de l'entreprise**. Elle doit seulement s'assurer que l'employeur a respecté les règles relatives

au reclassement ou à la formation des salariés, à la consultation des instances représentatives du personnel, et à l'étude d'éventuelles offres de reprise.

Le 12 juin, deux jours après l'annonce de la reprise du plan social, un ingénieur détecte une anomalie : « un produit bleu » a été retrouvé dans un liquide normalement incolore du circuit de production. « Nous présumons qu'il s'agit d'une contamination intentionnelle », réagit l'entreprise dans un communiqué. La direction a porté plainte, lancé une enquête interne avec l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), et décidé d'arrêter l'ensemble de la production. Face à un incident qu'ils n'ont pas constaté par eux-mêmes, des salariés se sont interrogés sur un possible « coup monté », une « magouille » orchestrée d'en haut pour fermer tous les services, mêmes ceux qui n'étaient pas touchés par la contamination, et ainsi accélérer le démantèlement du site.

La majorité d'entre eux voit surtout dans cette contamination une manifestation de la souffrance ressentie par des ouvriers dépossédés de "leur" usine. « Nous, on est une entreprise familiale. Nos parents, nos grands-parents ont travaillé ici. Ils étaient résistants, ils ont tenu l'usine pendant la guerre. Il y a un attachement très fort, estime Jean-Luc Butez, élu du personnel. On a l'impression de ne pas avoir les bons interlocuteurs devant nous. Ce ne sont pas des gens d'ici, ils sont là pour faire une transition, pour aller vite. Ils n'ont que faire des salariés. »

Surveillance tous azimuts

Après deux semaines d'arrêt total des machines, la direction a remis en route, samedi 27 juin, une ligne de transformation d'amidon liquide, son activité à plus forte valeur ajoutée, afin de livrer le groupe pharmaceutique Baxter, un client stratégique. Elle a posé des conditions drastiques : chaque salarié doit signer une feuille d'émargement à son arrivée ; les téléphones portables ou les effets personnels sont interdits sur le site ; les pauses déjeuner surveillées. « C'est de la folie ! », estime un employé de la maintenance. Les salariés non concernés par cette reprise partielle d'activité resteront au chômage partiel jusqu'au 12 septembre au plus tard.

Un précédent fâcheux

En 2016, la Direccte avait homologué le précédent plan social mené par Cargill à Haubourdin. Seize salariés licenciés avaient alors saisi les prud'hommes, qui leur ont donné gain de cause en mai 2019, et ont condamné Cargill à leur payer des dommages et intérêts, pour licenciements économiques « sans causes réelles et sérieuses » et « exécution déloyale du contrat de travail, ayant porté atteinte à la santé mentale » des salariés. Mais ces derniers n'ont jamais retrouvé leurs emplois. Cargill a fait appel de cette décision.

• • •

Cette inactivité, cumulée au spectre d'un licenciement collectif, fait craindre le pire à Jean-Luc Butez. « Il y a beaucoup de gens qui pleurent, qui ne dorment plus la nuit, confie-t-il. Plus on est attaché à une entreprise, plus on aura tendance à faire des choses contre soi-même si on doit rester chez soi au chômage. » Il se remémore ces deux collègues qui, il y a plusieurs années, se sont suicidés. Alors, il martèle son message auprès de tous : « La première des priorités, c'est de préserver votre santé. Nos responsables ne méritent pas que vous gâchiez votre santé pour eux. »

C'est donc à leur domicile, par courriel ou téléphone, que la plupart des salariés ont appris les conditions associées au plan social, les possibilités de reclassement et les indemnités de licenciement. Ces dernières sont supérieures aux montants minima définis par la loi, mais inférieures aux demandes des représentants des salariés. Symbole des sept mois tumultueux qui viennent de s'écouler, l'ultime réunion de consultation sur le plan social, jeudi 9 juillet, s'est conclue de manière très confuse : plutôt que de voir le CSE, instance unique de représentation du personnel, rendre un avis sur le projet, la direction a demandé à chaque organisation syndicale de se prononcer séparément.

La CGT, majoritaire (8 élus sur 11), a refusé de rendre un avis, arguant du fait que la direction ne lui avait pas fait parvenir les documents comptables qu'elle avait réclamés plusieurs semaines auparavant. La direction a annoncé, dans un SMS envoyé aux salariés, qu'elle considérait cela comme un « avis négatif ». La CFDT (3 élus sur 11), elle, a rendu un avis favorable sur les mesures de reclassement et d'accompagnement, mais défavorable sur le « projet de réorganisation ».

Cette conclusion inédite interroge sur la conformité de cette procédure par rapport aux règles définies par le code du travail. « Je n'ai jamais vu ça », soulignait à la sortie l'un des participants à la réunion. Si la direction décide malgré tout de clore le dossier, c'est à la Direccte qu'il reviendra, sous trois semaines, d'homologuer ou non ce "plan de sauvegarde de l'emploi" et d'autoriser la fin des activités d'extraction d'amidon à Haubourdin, après 164 ans d'histoire.

J'ai commencé à m'intéresser au dossier Cargill Haubourdin lorsque les salariés de l'usine sont allés à Amiens, le 28 janvier 2020, pour soutenir les 832 ex-salariés de Goodyear qui contestaient devant les prud'hommes leurs licenciements intervenus en 2014. Si le tribunal a reconnu que les licenciements étaient abusifs, les anciens de Goodyear n'ont jamais retrouvé leur travail et leur usine a fermé entretemps. Au moins quinze d'entre eux se sont suicidés.

Un autre élément m'a marqué : l'impuissance des élus locaux : le maire, le député, même le Conseil régional ou la Métropole européenne de Lille ne semblent disposer que d'un pouvoir d'alerte auprès de l'administration d'Etat (ministère de l'Economie et préfecture). Malgré leurs discours volontaristes, aucun n'apparaît en mesure d'infléchir la situation. L'administration, elle, est restée sourde à mes sollicitations.

La situation de l'usine Cargill Haubourdin est révélatrice des conséquences des réformes engagées en France depuis 6 ou 7 ans : en assouplissant le code du travail au prétexte de faire revenir les investisseurs et les grands groupes étrangers, on favorise aussi les licenciements collectifs et la désindustrialisation. Autre question : l'entreprise fait-elle ou non des bénéfices ? Deux points de vue s'opposent radicalement. Qui croire ? Quels que soient les chiffres, cela n'empêche pas la procédure de suivre son cours.

Pour écrire cet article, j'ai rencontré les salariés lors de manifestations ou de journées de grèves. J'ai également rencontré Thierry Regnier, directeur financier de la branche amidon de Cargill, mais pas Philippe Capacès ou la direction du site d'Haubourdin : la communication avec la presse est systématiquement gérée par Cargill Paris. Enfin, j'ai interrogé des habitants et des commerçants d'Haubourdin, pour comprendre l'impact économique et psychologique que pourrait avoir localement la destruction d'une partie du site.

*Si vous souhaitez nous adresser des documents en passant
par une plateforme sécurisée et anonymisée, rendez-vous
sur pals.mediaticites.fr (<https://pals.mediaticites.fr/>)*



par [Antoine Pollez](#)